REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PECHE

APIA

AGENCE DE PROMOTION
DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES

AVIS
AUX PROMOTEURS AGRICOLES

Dans le cadre de l'intensification de l'exploitation des terres domaniales agricoles conformément aux procédures arrêtées par le Gouvernement, l'Agence de promotion des investissements Agricoles, publie la 33ème liste des fermes domaniales restructurées à ériger, par voie de location, en sociétés de mise en valeur et de développement agricole.

N°	Domaine	Superficie (ha)	Délégation	Gouvernorat
1	Ain el batria 1	366	Zriba	Zaghouan
2	Ain el batria 2	473	Zriba	Zaghouan
3	Brouta 1	453	El Fahs	Zaghouan
4	Dhomda 2	351	El Fahs	Zaghouan
5	Essouiniète 2	511	Zaghouan	Zaghouan
6	Ezarzoura	278	Oued Ezzargua	Béja
7	El Marzougua	155	Goubellat	Béja
8	Ennoumou 1	148	Jendouba Nord	Jendouba
9	Ennoumou 2	348	Jendouba Nord	Jendouba
10	Tébourba 2	172	Tébourba	Manouba
11	Borj Ettouta 2	192	Tébourba	Manouba
12	Fidh Ezzoubia	400	Gaâfour	Siliana
13	Ennaimia	319	El Krib	Siliana
14	Oued Errmal	456	El Krib	Siliana
15	Bir Bouhani 1	372	Bouarada	Siliana
16	Jelma 1	487	Jelma	Sidi Bouzid
17	Jelma 3	686	Jelma	Sidi Bouzid
18	Baten Elghazel 1	504	Jelma	Sidi Bouzid
19	El Meknassi	40	El Meknassi	Sidi Bouzid
20	Essenad	1730	Essnad	Gafsa
21	Ridzou	135	Béni Khalled	Nabeul
22	Al Jomhouria 1	233	Béni Khalled	Nabeul
23	Al Jomhouria 2	193	Korba	Nabeul
24	Seltène	202	Grombalia	Nabeul
25	Béni Ayèche	437	Grombalia	Nabeul
Total		9641 ha	16 Délégations	8 Gouvernorats

e-mail : prom.agri@apia.com.tn - internet: www.tunisie.com/APIA

* Les promoteurs intéressés peuvent retirer les dossiers d'appel d'offres pour la location des fermes objet de leur intérêt, auprès du siège de l'A.P.I.A 62, Rue Alain Savary 1003-Tunis ou à ses Directions Régionales **à partir du Lundi 07 Juin 2010**, et ce , sur présentation du récépissé de versement de la somme de 150 D au compte de l'A.P.I.A. n° 07 309 0075 103 300 014 55 ouvert auprès de «Amen Bank » agence Alain Savary, Tunis.

*** Le dernier délai du dépôt des soumissions de location de ces fermes est fixé au vendredi 30 Juillet 2010 .**

* Les soumissions peuvent être, soit, déposées directement au siège de l'APIA sis au 62 Rue Alain Savary 1003 Tunis, ou à ses Directions Régionales, soit adressées au siège de l'Agence par poste dans les délais requis, le cachet de la poste faisant foi.

*** Les dossiers des soumissions, doivent parvenir dans un pli fermé portant le nom de la ferme objet de la soumission ainsi que la mention : "Location ferme domaniale ne pas ouvrir "**

Ce pli doit comporter 2 enveloppes distinctes fermées :

* une première enveloppe portant la mention **"Enveloppe A"** et sur laquelle il faut indiquer le nom de la ferme et qui doit contenir :

- le cahier des charges dûment signé et légalisé par le promoteur
- le dossier relatif au promoteur et ses associés et le dossier financier conformément à l'annexe «A » du cahier des charges,

* une deuxième enveloppe portant la mention **"Enveloppe B"** et sur laquelle il faut indiquer le nom de la ferme et qui doit contenir :

- l'étude technico-économique préliminaire conformément à l'annexe «B» du cahier des charges, cette étude ne doit comporter aucune indication sur l'identité du promoteur,
- Une copie du récépissé de versement de la somme de 150 Dinars.

Toute offre parvenant en retard ou ne respectant pas le contenu et la forme de présentation indiqués dans le cahier des charges sera automatiquement rejetée.

Remarque : les données techniques relatives aux fermes sont disponibles sur le site web de l'Agence: www.apia.com.tn